

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 novembre 2019**

**Rapporteur :  
Madame Anne-Marie  
STENOU**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 13/11/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019  
(accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations culturelles - Année 2019**

**Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 8 996,25 €.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2019, les subventions ci-dessous :

*Imputation budgétaire : Action culturelle – subventions aux associations culturelles : 6574.810.33*

Associations	Objet de la subvention	Montants :
<b>THEATRE – DANSE - CIRQUE</b>		
L'oiseau sur le toit	Demande de subvention FIC –Achat de malles	200,00 €
Très tôt théâtre	Complément action contrat ville	7 905,00 €
<b>METIERS D'ART</b>		
Association textile, métiers d'art de Bretagne	Demande de subvention FIC - Exposition	100,00 €
<b>ECHAPPEES DE NOEL</b>		
OSCAC	La caravane enchantée	791,25 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 996,25 €</b>

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville de Quimper et les associations :

- Avenant n°1 entre la ville de Quimper et Très Tôt Théâtre ;
- Avenant n° 2 entre la ville de Quimper et l'OSCAC.